



# Énoncé

## Déclaration du ministre du Revenu national, Keith Ashfield, sur le rapport de l'ombudsman des contribuables : *Le droit de savoir*

Le 9 novembre 2010 – En tant que ministre du Revenu national, j'accepte la recommandation faite par l'ombudsman des contribuables dans son rapport publié aujourd'hui, *Le droit de savoir*.

La recommandation présentée par l'ombudsman est juste et pertinente. J'ai demandé à l'Agence du revenu du Canada d'élaborer un plan d'action et d'apporter les changements nécessaires afin de tenir compte de la recommandation.

Notre gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les contribuables canadiens soient traités de façon juste et équitable. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré et adopté la Charte des droits des contribuables et que nous avons créé le poste d'ombudsman des contribuables afin de faire rapport au ministre des recommandations sur la façon dont l'Agence du revenu du Canada peut mieux servir les Canadiens. Le rôle de l'ombudsman consiste à veiller à ce que l'Agence du revenu du Canada respecte les droits des contribuables en vertu de la Charte des droits des contribuables, et je suis heureux d'accepter et d'agir sur la recommandation formulée dans son rapport.

-30-

### Renseignements aux médias :

Noël Carisse  
Relations avec les médias  
Agence du revenu du Canada  
613-952-9184

Erin Filliter  
Directrice des communications  
Cabinet du ministre du Revenu national  
613-995-2960

